Lettre d'informations santé - Covid-19
Équipe Territoriale de Santé Est (11e, 12e, 20e)
Semaine du 6 avril 2020

Cette lettre recense des informations santé pouvant vous être utiles, elles sont vouées à évoluer en fonction des recommandations et de l'évolution de l'épidémie.

Retrouvez nos lettres d'information précédentes : Lettres info santé ETS Est
Retrouvez les lettres et flashs de la Direction Sociale de Territoire : Lettres COVID et Flashs COVID

Veille documentaire Covid-19

Veille documentaire de l'ETS Est
Pour rappel, l'Équipe Territoriale de Santé de l'Est parisien tient une veille documentaire ressources Covid-19 qui pourrait vous être utile. Vous pouvez y accéder **ici** ou aux différents sous-dossiers suivants :

- **Mesures liées au stade 3 de l'épidémie Covid-19**
- **Supports visuels (gestes barrières, activité physique, ...)**
- **Ressources aux professionnel.le.s**

Accès aux soins

L'Équipe territoriale de santé réalise un recensement de l'offre de santé et de ses modalités d'accueil. Vous pouvez accéder au tableau **ici**.
N'hésitez pas à nous tenir informées de l'actualité de vos établissements et de vos partenaires !

Structures de soins psychiatriques et de soutien psychologique
La Ville de Paris a réalisé un flyer afin de faciliter les orientations concernant l'offre de soins psychiatriques ou de soutien psychologique en cette période de confinement, celui-ci est disponible **ici**.

Covid-19 : continuité d'activité des PASS en Île-de-France
Certaines Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) maintiennent leurs activités, tout en les adaptant pour limiter le risque d'exposition au Covid-19. Liste des PASS franciliennes actualisée.

Droits et prestations de l'Assurance Maladie
L'Assurance Maladie a produit un document informatif sur les droits et prestations que vous pouvez retrouver **ici**.

Des mesures dérogatoires pour l'AME
Suite aux fermetures de guichets et des difficultés liées aux envois postaux, une boite générique et informatique sera mise en place pour l'envoi des demandes d'AME par voie dématérialisée.
Les dossiers sont à envoyer à l'adresse : demande_ame.cpam751@assurance-maladie.fr
Plus d'informations : **ici**

Mal aux dents, problème dentaire : qui contacter pendant le confinement ?
Un numéro d'appel national uniquement dédié à la prise en charge des soins bucco-dentaires d'urgence : il s'agit du **09 705 00 205.**
Plus d'informations **: ici**

Trouvez un opticien pendant le confinement
Pour trouver un opticien proche de chez soi, il est possible de consulter le site : urgenceopticien.fr
Attention : Ne sont traités que les cas prioritaires et urgents suivants :

- la délivrance d'un équipement optique pour tout personnel soignant ;
- le renouvellement des équipements cassés ou perdus ;
- le renouvellement des équipements inadaptés uniquement avec une nouvelle ordonnance spécifiant le caractère d'urgence.

L'information accessible à toutes et à tous
Toutes les informations accessibles sur le coronavirus grâce aux fiches élaborées par Santé publique France et ses partenaires. Retrouvez les **ici**.

Covid-19 Urgences langues & médiations
Sur une base volontaire, des médiateurs professionnels, étudiants du Diplôme Inter universitaire Hospitalité – médiations – migrations (H2M) Inalco–Paris Descartes (Université de Paris), lié au programme LIMINAL proposent :

- **des traductions dans les langues qu'ils maîtrisent** : pashto, dari, farsi, ourdou, arabe soudanais, arabe algérien, arabe syrien, arabe palestinien, hébreu, massalit, four, tigrinya, amharique, peul, dioula, soussou, bambara, malinké, fon, mina, yoruba, etc. ;
- **des réflexions interculturelles documentées par les pratiques de médiation sur les terrains de la migration.**

Contact : urgencelanguesH2M@gmail.com
Site internet : https://liminal.hypotheses.org

Consommation de tabac et confinement
La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque et le Comité Parisien de la Ligue contre le cancer, ont élaboré une page web pour soutenir, conseiller et orienter les personnes en difficulté avec leur consommation de tabac. Lien vers la page **ici**.

Continuité de l'offre en santé sexuelle

Dans le cadre des directives de confinement liées au COVID19, des mesures d'urgences ont été prises par le Gouvernement autour de la contraception et l'IVG pour assurer aux femmes leurs droits sexuels et reproductifs.

Accès à l'IVG et à la contraception

Voir le communiqué de presse du gouvernement relatif au maintien des droits des femmes en matière d'IVG.
Face à la crise sanitaire, les Centres de Planification et d'Education Familiale ont adapté leurs activités pour faciliter la continuité de leurs missions, notamment l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) et la délivrance de la contraception. Les centres ouverts sont accessibles sur rendez-vous et facilitent la téléconsultation. La liste de l'ensemble des CPEF accessibles sur rendez-vous est disponible sur le site de l'ARS **ici**.

Sur le territoire Est (11e, 12e et 20e), les centres ouverts sont :

- CPEF HÔPITAL LES BLUETS/TROUSSEAU 6, rue Lasson 12e (01 53 36 41 08)
- CPEF GEORGES LÉVY (OSE) 4, rue Santerre 12e (01 48 87 91 30)
- CPEF DE BELLEVILLE (GOSB) 27, rue Levert 20e (01 40 33 24 22)

Retrouvez tous les établissements de santé, les centres de planification, les médecins, les sages-femmes pratiquant l'avortement sur le site IVG les adresses

Une permanence téléphonique est assurée, par le Mouvement Français du Planning Familial de Paris, les mardis et jeudis de 10h à 17h au numéro de téléphone suivant : **01 42 60 93 20**.
La prise de RDV et l'accès à l'IVG médicamenteuse sont maintenus, aux horaires de la permanence téléphonique, uniquement pour les mineures, les non assurées sociales et en anonymat.
Un N° vert national « Sexualités, Contraception, IVG », anonyme et gratuit reste accessible au **0 800 08 11 11**

La contraception peut être délivrée en CPEF ou sur prescription par son médecin pour les personnes n'ayant pas d'ordonnance. Dans le cadre des mesures prises suite au COVID19, les pharmacies délivrent les prescriptions même avec une ordonnance périmée.

Dépistage IST, Consultation PrEP,... : quelle continuité ?

Dans le contexte actuel, les activités de dépistage non urgentes ne sont pas maintenues : il est recommandé de consulter son médecin traitant ou de se rendre en laboratoire. Depuis le 1er juillet 2019, et ce jusqu'au 30 juin 2020, il est en effet possible de réaliser gratuitement, sans ordonnance, ni rendez-vous, un dépistage du VIH, dans des laboratoires de Paris, listés **ici.**

- ➔ Se munir de sa carte vitale ou de son numéro de Sécurité sociale
- ➔ Possibilité d'anonymat. Pour les personnes sans couverture sociale une solution sera proposée

Certaines situations (accidents d'exposition sexuelle ou sanguine (AES), découverte d'une infection par le VIH, symptômes éventuellement liés à une IST : écoulement, brûlures) restent une urgence. Dans ce cas, si le centre de dépistage (CeGIDD) près de chez soi est fermé, les urgences et les services qui prennent en charge le VIH peuvent recevoir la personne.
Retrouvez **ici** l'état des CeGIDD parisiens.
Sida info service rappelle : "Le préservatif ne vous protège pas du Covid-19 !"

Anne-Lise Polack, coordinatrice territoriale de santé Est - anne-lise.polack@paris.fr
Lucie Lechat, cheffe de projet promotion de la santé Est - lucie.lechat@paris.fr
Anaëlle Couillet, cheffe de projet santé mentale et résilience Est - anaelle.couillet@paris.fr
Jalfaou Wague, coordinatrice atelier santé ville 11e - jalfaou.wague@paris.fr
Audrey Pompignac, coordinatrice atelier santé ville 20e - audrey.pompignac@paris.fr